



Concept de protection des compétitions

État au 10 mars 2021

I. Situation actuelle

Le Conseil fédéral a décidé des premiers assouplissements des mesures restrictives pour le sport avec effet au 1^{er} mars 2021.

Puisque les compétitions sont possibles pour certains groupes de personnes, ce concept cadre de protection pour les compétitions est établi par la fédération.

Afin de soutenir l'endiguement de la pandémie en tant que fédération et de continuer à permettre les sports de combat, nous recommandons de suivre les concepts de protection pour la protection de nos sportifs.

Les informations pertinentes peuvent être trouvées ici :

<https://www.newsd.admin.ch/newsd/message/attachments/65453.pdf>

<https://www.baspo.admin.ch/fr/aktuell/covid-19-sport.html#assouplissement>

<https://www.swissolympic.ch/fr/a-propos-de-swiss-olympic/Dossier-Covid-19/Schutzkonzepte-f-r-Sport-und-Veranstaltungen>

Le concept de protection est basé sur l'ordonnance fédérale. ***Sous réserve des dispositions cantonales.***

II. Responsabilités

La responsabilité et la mise en œuvre incombent aux organisateurs et aux exploitants des installations sportives.

III. Remarques préliminaires

À l'heure actuelle (mars 2021), des compétitions sont possibles pour les catégories suivantes :

- ***Enfants et jeunes jusqu'à 20 ans (nés en 2001)***
- ***Sports de compétition***

Pour les athlètes amateurs de plus de 20 ans, les compétitions sont interdites.

Art. 6e Dispositions particulières pour le domaine du sport

¹ Dans le domaine du sport, les activités sportives suivantes sont autorisées:

- a. les activités sportives d'enfants et d'adolescents nés en 2001 ou après, y compris les compétitions sans public;
- b. les activités sportives qui n'impliquent pas de contact physique et qui sont pratiquées en plein air à titre individuel ou en groupes d'au maximum 15 personnes, pour les personnes nées en 2000 ou avant, si les personnes concernées portent un masque facial ou respectent la distance requise; les compétitions sont interdites;
- b. les activités d'entraînement et les compétitions de sportifs d'élite qui détiennent un passeport de performance national ou régional de Swiss Olympic (*Swiss Olympic Card*) ou qui font partie d'un cadre national d'une fédération sportive nationale et qui s'entraînent seuls, en groupes de 15 personnes au plus ou dans des équipes de compétition fixes;
- d. les activités d'entraînement et les matches d'équipes appartenant à une ligue professionnelle ou semi-professionnelle ou à une ligue nationale espoir; si les matches ont lieu au niveau professionnel ou semi-professionnel dans une ligue d'un seul des deux sexes, les activités d'entraînement et les matches sont également autorisés dans la ligue correspondante de l'autre sexe.



IV. Recommandations générales pour toutes les compétitions

1. Symptômes de maladie

Les lutteurs, entraîneurs, officiels et arbitres présentant des symptômes de la COVID-19 ou un test positif ne seront pas autorisés à concourir, devront rester à la maison et suivre les recommandations officielles.

2. Voyage, arrivée et départ vers et depuis le lieu de compétition

Les athlètes et les entraîneurs ne doivent pas arriver trop en avance à la compétition. Pendant le transport, toutes les personnes âgées de plus de 20 ans doivent porter un masque.

3. Auto-déclaration

Chaque entraîneur confirme avec l'auto-déclaration de chaque participant à la compétition que ses lutteurs sont en bonne santé. Ces auto-déclarations (voir annexe) seront remises lors de la pesée et contrôlées par les arbitres (ou la personne responsable de la pesée).

L'auto-déclaration est également valable pour les arbitres et autres accompagnateurs d'une équipe.

4. Exigence générale concernant le port du masque

Dans tous les espaces intérieurs (vestiaires, WC, etc.), le port du masque est obligatoire pour les personnes âgées de 12 ans et plus.

5. Nettoyage du tapis

Le tapis est nettoyé régulièrement avec les produits appropriés.

6. Accessibilité du site de la compétition

S'il y a des temps d'attente devant l'aire de compétition, les athlètes doivent être informés qu'une distance de 2 mètres s'applique.

Il faut renoncer à la traditionnelle poignée de main.

L'organisateur fournira du désinfectant pour les mains à l'extérieur de l'entrée.

Les règles de distance doivent être respectées à tout moment.

7. Dossier écrit des participants

Les participants à la compétition doivent être enregistrés ou les formulaires d'auto-déclaration remplis doivent être conservés.

8. Responsabilité de la mise en œuvre sur le lieu

La mise en œuvre est effectuée par l'organisateur de la compétition. Il peut déléguer la mise en œuvre, par exemple aux clubs.

Les personnes responsables doivent discuter au préalable des concepts de protection avec les exploitants de l'installation sportive.

Les organisateurs ont le droit d'exclure de la compétition les entraîneurs, les athlètes ou d'autres personnes qui ne respectent pas les règles. Dans le cas des jeunes, les représentants légaux doivent être informés.



V. Recommandations spéciales pour les compétitions avec des enfants et des jeunes jusqu'à 20 ans

Les compétitions pour les enfants et les jeunes jusqu'à 20 ans se déroulent sans spectateurs.

Les recommandations suivantes s'appliquent :

1. Infrastructure

Vestiaire/douche

Un vestiaire doit être prévu pour chaque équipe. Il peut être nécessaire d'organiser des vestiaires supplémentaires ou des alternatives (local technique, etc.). Les vestiaires doivent être attribués et marqués. Il ne doit pas y avoir de mélange d'équipes. Les douches devront peut-être être coordonnées.

Toilettes

L'exploitant de l'installation note le nombre de personnes autorisées à se trouver en même temps dans les toilettes.

Matériel de protection

Des désinfectants sont disponibles à tout moment à l'entrée de la halle, dans les toilettes et pour les arbitres.

2. Pesée

La pesée a lieu dans une grande pièce bien ventilée.

Elle a lieu club par club.

Le contrôle des ongles et de la barbe doit être effectué avec une distance suffisante.

3. Échauffement / compétition

Secteurs d'équipe

Chaque équipe doit se voir attribuer un secteur sur le site de la compétition. Ce secteur doit être marqué. Seuls les lutteurs et les entraîneurs de l'équipe respective sont autorisés dans ce secteur. Il ne doit pas y avoir de mélange d'équipes / de lutteurs entre les combats.

Les lutteurs ne quittent le secteur assigné qu'en cas de nécessité (échauffement, combat, WC, vestiaire).

Échauffement

Pendant l'échauffement, le tapis doit être clairement séparé afin d'éviter tout mélange des équipes. Les clubs conviennent de la date à laquelle chaque équipe peut s'échauffer dans chaque zone.

Compétitions

Pour la compétition, les lutteurs viennent directement du secteur assigné à leur équipe au tapis, quittent le tapis à la fin du match et retournent dans leur secteur.



4. Athlètes

Les lutteurs âgés de plus de 12 ans porteront un masque pendant toute la durée du tournoi, sauf pendant les échauffements et les combats.

Les athlètes utilisent leur propre bouteille d'eau (marquée).

Il faut renoncer aux traditionnelles poignées de main d'avant et après compétition. Les lutteurs se saluent par un signe de la main.

Le mélange avec des lutteurs d'autres équipes est à éviter.

5. Entraîneurs / coachs

Le port d'un masque pour l'entraîneur est obligatoire à tout moment.

Seuls l'entraîneur du lutteur en combat et le personnel médical sont autorisés à pénétrer sur le tapis et dans la zone d'entraînement. Aucune tierce personne n'est autorisée à côté du tapis ou dans la zone d'entraînement.

L'entraîneur veille à ce que les athlètes respectent les règles.

6. Arbitre

L'arbitre doit obligatoirement porter un masque de protection pendant toute la durée de la compétition.

L'arbitre s'abstiendra de tout contact physique avec les lutteurs, les entraîneurs, les officiels, etc.

L'arbitre salue verbalement les entraîneurs et les lutteurs.

L'arbitre doit disposer de désinfectant pendant toute la durée de la compétition.

L'arbitre (s'il est responsable de la pesée) doit recueillir toutes les auto-déclarations de chaque lutteur (par équipe) et les vérifier.

7. Organisateurs / bureau

Les personnes de l'équipe d'organisation portent un masque tout le temps. Ils ne se mêlent pas aux athlètes et aux entraîneurs.

Samaritains / Auxiliaires

Utilisation obligatoire de masques.

Utilisation obligatoire des gants.